

E 2001 (A), Archiv-Nr. 653

*Der schweizerische Gesandte in Paris, Ch. Lardy, an den Bundespräsidenten und  
Vorsteher des Politischen Departementes, L. Forrer*

S

Paris, 5 avril 1906

A sa réception d'hier, vers 6 heures du soir, M. Bourgeois, Ministre des Affaires étrangères, m'a dit, en ayant soin d'ajouter qu'il parlait à titre purement



10. APRIL 1906

275

personnel et pas même à titre officieux, que c'était définitivement un officier supérieur suisse auquel on demanderait d'assumer l'inspection de la police des ports marocains. Il n'y a pas d'option entre un Suisse et un Hollandais. M. Bourgeois se félicite de cette solution et a tout le temps travaillé pour que ce fût un Suisse qui fût désigné; il ignore sous quelle forme la demande officielle parviendra à la Suisse. Comme l'inspecteur n'aura pas de commandement, n'aura pas d'ordres à donner aux officiers de police pour des questions de détail, mais aura seulement une mission de haute surveillance, au nom de la civilisation occidentale, sa tâche sera délicate; elle n'est pas de celles que peut remplir une «culotte de peau» quelconque; il faut savoir manœuvrer entre le corps diplomatique, les autorités marocaines, les officiers de police français et espagnols, les colonies européennes; tout cela exige du tact, de la souplesse et de la fermeté. L'Europe compte que la Suisse saura faire un choix digne de la confiance qui lui est témoignée; il faut un militaire ayant toutes les qualités d'un civil distingué et vice-versa. Il y a là un précédent qui pourrait être imité un jour ailleurs, si l'expérience faite avec la Suisse réussit.

M. Bourgeois a très délicatement et très vaguement insinué qu'il y aurait des avantages à ce que, sous forme personnelle, des échanges de vues sur la personne à désigner puissent avoir lieu, car il désire vivement le succès d'une tentative qui peut ne pas demeurer isolée.